

## **Module 14 – Partie D : Santé et sécurité du personnel**

### **[Cadre législatif]**

Les employeurs sont tenus de mettre en place des politiques et des systèmes pour veiller à la santé et à la sécurité de tous leurs employés. Les droits des employés sont protégés par la *Loi sur la santé et la sécurité au travail*, la *Loi sur la sécurité professionnelle et l'assurance contre les accidents du travail*, le *Code des droits de la personne* et la *Loi sur l'accessibilité pour les personnes handicapées de l'Ontario*, qui s'appliquent à tous les employés d'un conseil scolaire.

### **[Obligations des employeurs en matière de santé et de sécurité]**

La *Loi sur la santé et la sécurité au travail* impose aux employeurs une série complète d'obligations diverses en vue d'assurer la sécurité des travailleurs, notamment en matière de formation, de précautions à prendre et de matériel de protection à utiliser.

### **[Agents et comités de la santé et de la sécurité au travail]**

Les comités de la santé et de la sécurité au travail sont formés d'employés de tous les groupes et de représentants de l'employeur, comme l'exige la Loi.

### **[Loi sur la sécurité professionnelle et l'assurance contre les accidents du travail]**

Les exigences de cette loi sont très strictes. Les employés doivent signaler sans délai tout incident à l'employeur. Celui-ci doit présenter un rapport à la Commission de la sécurité professionnelle et de l'assurance contre les accidents du travail dans les 48 heures qui suivent, sinon il se verra imposer des frais de retard.

### **[Programme d'aide aux employés]**

La plupart des employeurs progressistes offrent un programme d'aide aux employés. Ce service de counselling confidentiel vise à promouvoir le bien-être des employés.

### **[Adaptations]**

Les employeurs offrent des mesures pour faciliter le retour au travail des employés qui ont dû s'absenter en raison d'une maladie ou d'une blessure. Les lois et règlements sur l'accessibilité contiennent également des dispositions qui obligent les employeurs à établir des plans d'adaptation individualisés afin d'aider les personnes handicapées à occuper un emploi.

### **[Gestion de l'assiduité]**

Les conseils scolaires mettent en œuvre une vaste gamme de stratégies et de programmes de bien-être afin de soutenir leurs employés. Le but poursuivi est de fournir aux élèves un milieu d'apprentissage dans lequel les membres du personnel sont en santé et motivés. Une approche cohérente est essentielle, et tous les conseils scolaires s'efforcent de réduire l'absentéisme chez tous les groupes d'employés.